



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : ORGANISATION D'UNE ANIMATION
D'UN REVEIL MUSCULAIRE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-20-008
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Didier de Carlo, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-sous-Bois, d'animer 1 réveil musculaire pour les Vincennois le 27 septembre 2020 pour un montant de 120€ (cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Didier de Carlo, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-sous-Bois, pour l'animation d'un réveil musculaire proposé aux Vincennois le 27 septembre 2020 pour un montant de 120€ (cent vingt euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON